

**accordant un crédit d'ouvrage de CHF 10'900'000.-  
pour financer des travaux d'entretien et d'aménagement  
de la RC 401-B-P entre Grandson et Vaumarcus ainsi  
que la création de bandes cyclables**

du 9 mai 2023

---

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

*décète*

**Art. 1**

<sup>1</sup> Un crédit d'ouvrage de CHF 10'900'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer des travaux d'entretien et d'aménagement de la RC 401-B-P entre Grandson et Vaumarcus ainsi que la création de bandes cyclables

**Art. 2**

<sup>1</sup> Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement" et amorti en 20 ans.

**Art. 3**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 9 mai 2023.

La présidente du Grand Conseil:

*S. Evéquoz*

Le secrétaire général du Grand Conseil:

*I. Santucci*

Date de publication : 23 mai 2023

Délai référendaire : 1er août 2023